



CB SUPPLIES LTD. GARANTIE DU SYSTÈME VIPERT^{MC}

Tuyaux en PE-RT pour système d'eau potable et de chauffage radiant avec barrière d'oxygène VIPERT^{MC}, raccords et bagues

CB Supplies Ltd. est fière de la **garantie du système VIPERT^{MC}**, qui prévoit une couverture complète du système VIPERT^{MC}, y compris les tuyaux en PE-RT VIPERT^{MC} pour les systèmes d'eau potable, les tuyaux en PE-RT avec barrière d'oxygène VIPERT^{MC} ainsi que les raccords et bagues compatibles. Cette garantie souligne notre souci de qualité et de fiabilité puisqu'elle atteste que tous les composants du système VIPERT^{MC} sont totalement garantis, même s'ils sont installés avec des composants autres que ceux de CB Supplies.

Couverture

Sous réserve des conditions énoncées dans la présente garantie, CB Supplies Ltd. garantit aux plombiers certifiés qui achètent et installent correctement le système VIPERT^{MC} conformément aux codes applicables et aux bonnes pratiques de plomberie que :

- Les tuyaux VIPERT^{MC} pour les systèmes d'eau potable, conformes aux normes CSA B137.18, ASTM F2769, NSF 14/61 et NSF/ANSI 372, sont exempts de toute défaillance causée par des défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période de **25 ans** à compter de la date d'installation.
- Les tuyaux VIPERT^{MC} pour les systèmes de chauffage radiant avec barrière d'oxygène, conformes aux normes CSA B214, ASTM F2623 et NSF-rfh, sont exempts de toute défaillance causée par des défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période de **25 ans** à compter de la date d'installation.
- Les raccords en laiton et en polyalliage pour PEX/PE-RT conformes aux normes ASTM F1807 et ASTM F2159, les raccords à expansion à froid conformes à la norme ASTM F1960, les raccords de type « Push-Fit » conformes à la norme ASSE 1061 et les bagues compatibles correspondantes sont exempts de toute défaillance causée par des défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période de **25 ans** à compter de la date d'installation.
- Les raccords pour PEX/PE-RT en acier inoxydable conformes à la norme ASTM F1807 et les bagues compatibles correspondantes sont exempts de toute défaillance causée par des défauts de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pour une période de **30 ans** à compter de la date d'installation.

Contrairement à d'autres systèmes, tous les composants d'un système VIPERT^{MC} sont entièrement garantis, même si des composants autres que ceux de CB Supplies sont intégrés à l'installation. **Ainsi, les plombiers bénéficient d'une certaine marge de manœuvre sans sacrifier l'assurance de la qualité.**

Exclusions

Cette garantie ne s'applique pas si la défaillance ou les dommages découlent :

1. Des composants autres que ceux fabriqués par CB Supplies Ltd. qui causent une défaillance dans le système VIPERT^{MC}.
2. Une conception, une installation, une inspection ou un essai inappropriés du système qui ne respectent pas les directives de CB Supplies Ltd., les exigences du code applicable ou les pratiques exemplaires de plomberie.
3. Une exposition à des produits chimiques, des fluides de traitement ou des additifs pour béton non autorisés.
4. Des dommages causés avant, pendant ou après l'installation en raison d'une mauvaise manipulation, du gel ou d'une pression ou d'une température excessive qui dépassent les limites énoncées pour le produit.
5. Des catastrophes naturelles (p. ex., incendie, inondation, vent ou foudre).

Processus de réclamation

En cas de défaillance ou de fuite :

1. Le propriétaire doit procéder aux réparations immédiatement. CB Supplies Ltd. remboursera les coûts si la garantie s'applique.
2. Informer CB Supplies Ltd. par écrit dans les 30 jours suivant la défaillance et conserver tous les composants défectueux réclamés.
3. Être prêt à envoyer les composants à CB Supplies Ltd. à ses frais aux fins d'enquête. Les documents confirmant la date d'installation et les coûts de la réparation doivent également être fournis.
4. CB Supplies Ltd. se réserve le droit d'inspecter le produit défectueux et les conditions du chantier avant de déterminer l'applicabilité de la garantie.

Recours à la garantie

Si CB Supplies Ltd. détermine que la défaillance découle d'un défaut de fabrication du système VIPERT^{MC}, on remboursera au propriétaire les coûts raisonnables de réparation ou de remplacement, y compris les cloisons sèches, la peinture ou le plâtrage, ainsi que les dommages aux biens personnels causés par la défaillance. CB Supplies Ltd. n'assume aucune responsabilité pour les dommages consécutifs à des pertes économiques, quelle que soit la théorie juridique.

Limites de la garantie

La présente garantie remplace toute autre garantie expresse ou tacite comprenant, sans s'y limiter, les garanties tacites de qualité marchande et d'aptitude à un usage particulier. Aucune personne ou entreprise n'est autorisée à créer des obligations garanties supplémentaires au nom de CB Supplies Ltd.

Cette garantie du système VIPERT^{MC} témoigne de la confiance dans la fiabilité de l'ensemble du système et de notre approche unique à l'égard du soutien aux installations dans des conditions réelles. Grâce au système VIPERT^{MC}, les professionnels bénéficient d'une couverture complète et d'une flexibilité inégalée.